

# Cissé

# ma commune

BULLETIN MUNICIPAL  
N° 121 - juillet 2020



# Fêtes et manifestations

(sous réserve de l'évolution de la pandémie)

Les dates d'un certain nombre de manifestations ne sont pas connues au moment de la parution du bulletin. N'hésitez pas à consulter le site internet [cisse.fr](http://cisse.fr), la page Facebook de Cissé ou le panneau lumineux de la Mairie.

## SEPTEMBRE

- 5 Fête communale
- 13 FEPS vide-grenier
- 26 Concert Djemb'Africa

## OCTOBRE

- 17 Théâtre du FEPS
- 17 Troc Plantes

## NOVEMBRE

- 7 Pétanque repas et bal
- 14 Théâtre du TPP
- 21 Théâtre du FEPS
- 28 UPEC vide coffre à jouets

## DÉCEMBRE

- 4 5 6 Téléthon
- 11 Et, Vie ! Danse... :  
Fête de Noël
- 12 US Cissé BAL

## JANVIER 2021

- 8 Voeux du maire
- 16 Fête des enfants
- 23 AG des Amis de l'Europe

**NOUVEAU !**

La mairie de Cissé est sur Facebook !

Retrouvez toutes les actualités et les informations utiles de la commune. Abonnez-vous !



<https://www.facebook.com/mairiecisse>

Et surtout n'hésitez pas à partager les publications et à inter-réagir, tout en respectant les règles de modération. À bientôt sur les réseaux !



# Bulletin Municipal

N°121 - Juillet 2020



Chères Cisséennes, chers Cisséens,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour toute la confiance que vous m'avez accordée en permettant ma réélection avec une équipe renouvelée qui restera à votre écoute et servira les intérêts de Cissé.

## CONSEILS MUNICIPAUX

16 janvier • 27 février • 28 mai • 25 juin

## COMMISSIONS

Budget général 2020 • Budget du service assainissement 2020 • Commission Bâtiments Patrimoine et éclairage public • Commission Voirie

## AUTOUR DE CISSÉ

Un programme communautaire • Théâtre Neuville 2020

## LE POINT SUR...

Les masques • Les effets secondaires et indésirables du confinement • Le confinement

## VIE ASSOCIATIVE

Volley • Le repas annuel du CCAS • Le FEPS • Montant des subventions pour les associations

## AU CŒUR DE CISSÉ

La fête des enfants • Solidarité Cisséenne • Commémoration du 8 mai 2020 • Patrimoine : visite du conseil municipal du 13 juin • René Delhumeau • Une allée fruitière • Le retour en classe à Cissé • Hommage aux employés communaux de Cissé • Activités artistiques périscolaires • La démographie à Cissé • Assainissement : nouveauté 2020.

La vie ne se déroule pas toujours comme on le souhaite et peut être entravée par diverses circonstances. Ainsi l'année 2020 restera marquée par l'atteinte sournoise de ce virus très contagieux qui nous a obligés à vivre confinés en respectant les consignes sanitaires. Après cette longue période déroutante et inhabituelle la vie reprend peu à peu ses droits.

La mairie retrouve une activité présente les matins, sauf le mercredi jour pour lequel c'est l'après-midi. Le télétravail, qui était de rigueur depuis le début de la crise, complète le reste du temps. Les écoles ont pu rouvrir, car plusieurs critères étaient réunis concernant l'encadrement des élèves, le respect de la distanciation et des règles sanitaires : enseignants présents et personnel communal aptes à reprendre, locaux disponibles avec un protocole sanitaire lourd à mettre en place. Seuls les enfants de personnes prioritaires assurant la continuité des services publics ont pu être accueillis.

Le conseil municipal, après son élection du 15 mars, a enfin été installé dans ce contexte particulier puisqu'il a fallu attendre le 28 mai. Le maire, 6 adjoints et 4 conseillers délégués ont été désignés. Les commissions municipales ont été mises en place permettant aux nouveaux élus de prendre leur fonction. La vie économique se remet en route. Et il faut souligner que durant toute cette période les Cisséens ont pu apprécier efficacité, disponibilité des commerces alimentaires et des services de santé. Qu'ils en soient félicités et remerciés.

La vie culturelle reste encore à remettre sur rails surtout pour les professionnels et mais aussi pour le public qui a le désir de reprendre ses activités. Je souhaite à tous un été à réinventer et que chacun puisse découvrir nos belles régions.

Bien cordialement.

Annette SAVIN

## Séance du 16 janvier

### 1. Accueil périscolaire

La gestion des transports est assurée par la Région. Or, les conditions édictées drastiques (distance maison-école, participation financière) seront appliquées d'ici 2022. La mairie ne maîtrise donc plus les coûts, mais apporte sa contribution en fonction du quotient familial. Afin d'étudier les difficultés rencontrées et de trouver une solution, le conseil accepte de constituer un groupe de travail qui réunira élus, parents d'élèves et agents territoriaux.

### 2. Demande de subventions au titre de la DETR

Le conseil municipal avait programmé plusieurs travaux et avait demandé des estimatifs. Pour mener à bien ces opérations la commune peut bénéficier d'aides de l'État et/ou d'autres organismes. Le dépôt des demandes est imminent pour :

- La réfection de l'église : ce projet s'est étalé sur plusieurs années, mais il reste encore des ravalements de façades pour un montant de 70 578,70 €HT. Une demande de DETR peut être accordée à hauteur de 21 173,61 €

- Le préau de l'école de Puy Lonchard : les trois préaux existants sont insuffisants pour abriter les élèves en cas de pluie ou de grosses chaleurs. Un préau de 80 m<sup>2</sup> peut être accolé à la salle d'activités pour un montant de 54 250 € HT avec l'attribution d'une subvention de 16 275 €

- L'extension des réseaux d'assainissement : il est programmé sur la partie terminale de la route de Lonchard, des secteurs de l'Hic et la Gannerie-Porcherie (ce dernier tronçon vient d'être inclus dans le plan général d'assainissement). Les travaux s'élèvent à 600 000 €HT avec la possibilité d'obtenir 150 000 € de la DETR et 180 000 € de l'agence de l'eau.

- La partie terminale de la Grand'rue est bien inscrite dans le plan, mais sa réalisation engendre des difficultés de circulation qu'il faudra résoudre auparavant.

Le conseil municipal décide de déposer les dossiers en relation.

### 3. Réhabilitation de la station de lagunage

C'est une lagune composée de plusieurs bassins dont un présente une bâche d'étanchéité perforée. Elle laisse passer les eaux encore chargées d'effluents provoquant

des fermentations et l'apparition de bulles. La réparation doit être envisagée dont le montant s'élève à 82 125 €HT avec une opportunité de subventions de 24 637,50 € de DETR et 24 637,50 € de l'Agence de l'eau.

Le conseil charge le maire de déposer les dossiers.

### 4. Questions diverses

- Fête des enfants réussie avec plus de 100 jeunes participants.

- Collecte des déchets et tri sélectif : contrairement à ce qui avait été annoncé sur le calendrier du dernier semestre 2019, les changements ne s'opéreront qu'en cours d'année. Les calendriers vont être distribués avec le bulletin.

- Assainissement : la commission s'est réunie pour établir le budget. Il sera proposé au conseil de ne pas modifier les tarifs (prime fixe et prix du m<sup>3</sup> restent inchangés).



## Séance du 27 février

### 1. Budget général 2019

- **Section de fonctionnement** : les dépenses d'un montant de 1 730 046,51 € sont couvertes par des recettes s'élevant à 2 470 978,99 € ce qui dégage un excédent de 740 932,48 € qui vient s'ajouter à celui de 2018 d'un montant de 533 349,20 € pour un total de 1 274 281,68 €

- **Section d'investissement** : les dépenses s'élèvent à 1 113 401,72 € avec des recettes de 923 688,84 € soit un déficit de 189 712,88 €. Le besoin de financement de la section de fonctionnement est de l'ordre de 687 723,43 €

- **Approbations** : le compte de gestion du receveur et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

### 2. Budget général 2020

Le conseil vote à l'unanimité les budgets suivants :

- **Budget de fonctionnement** : les dépenses d'un montant de 2 723 159 € sont compensées par les recettes d'un même montant. Ces dernières proviennent principalement des dotations, subventions (16,92 %), des excédents antérieurs (21,54 %), des produits de vente-service (5,78 %), des impôts et taxes (54,44 %).

- **Budget d'investissement** : le montant s'élève à 2 009 072,00 € compensé en priorité par l'excédent reporté, l'autofinancement et les subventions.

- **Taux de fiscalité** : considérant la revalorisation des bases par les services de l'État, le conseil décide de ne pas augmenter les taux soit 15,72 % de TH, 16,27 % de foncier bâti et 57,72 % de foncier non bâti.

### 3. Budget de la zone du comte Joubert-Cissé

Le compte administratif 2019 et le compte de gestion du receveur sont adoptés à l'unanimité. Le budget primitif d'un montant de 79 558,22 € en recettes comme en dépenses est également adopté.

### 4. Budget d'assainissement

Le conseil approuve le compte de gestion du receveur puis le compte administratif 2019. Les recettes s'élèvent à 223 141,89 € pour des dépenses de 284 624,49 € en fonctionnement. Ce déficit est couvert par l'excédent 2018. En investissement, les recettes s'élèvent à 88 688,78 € pour des dépenses de 95 578,74 €. Ce déficit est couvert par l'excédent 2019.

Le budget primitif s'établit à 293 595 € en fonctionnement et 993 031 € en investissement compte tenu de travaux d'extension des réseaux route de l'Hic, de Lonchard, Gannerie, Porcherie (700 000 €), de la zone du comte Joubert-Cissé (30 000 €) et du remplacement de la bache d'une des lagunes de Puy-Lonchard (100 000 €). Ce budget est voté à l'unanimité.

### 5. Acquisition foncière

Le propriétaire des parcelles boisées cadastrées ZY n°69 et ZY n°70 d'une surface de 6 565 m<sup>2</sup> a accepté de les céder à la commune sur la base de 0,55 €/m<sup>2</sup>. Le conseil décide d'acquérir ces parcelles.

### 6. Convention pour un groupement de commande

L'extension de l'assainissement dans les secteurs de la Gannerie, Porcherie, l'Hic et route de Lonchard s'accompagnera du remplacement des canalisations en fonte de distribution de l'eau potable. La réalisation concomitante des travaux nécessite la constitution d'un groupement de commandes dont le coordinateur sera la mairie de Cissé. Le conseil accepte de créer un groupement et charge madame le Maire de signer une convention.

### 7. Personnel

- **Formation** : afin de respecter les directives concernant la qualification des agents chargés de la garderie, le conseil décide de financer les formations d'un BAFA (740 €) et d'un BAFD (945 €) pour deux animateurs.

- **Recrutement** : pour assurer dans des conditions satisfaisantes le service périscolaire et la mise en place de nouvelles activités, le conseil accepte le recrutement d'un agent contractuel à raison de 21,70/35<sup>e</sup> et pour la période du 9 mars au 3 juillet 2020.



## Séance du 28 mai

Pour la première fois, les conseillers se sont retrouvés à la salle Michel Bouchet pour la mise en place du nouveau conseil municipal afin de respecter la distanciation et les consignes sanitaires induites par l'épidémie du coronavirus sévissant depuis début mars en France. Le huis clos a été demandé et accepté à l'unanimité.

### Installation du conseil municipal

Le conseil au complet, soit 23 membres, a procédé aux décisions suivantes.

#### Élection du maire

**Désignation du nombre d'adjoints :** le nouveau maire demande de créer 6 postes en fonction des différents secteurs d'activités, proposition adoptée à l'unanimité.

**Élection des adjoints :** Dominique GARNIER, tête de liste donne lecture des 6 candidats tous élus à l'unanimité



Annette SAVIN, seule candidate à ce poste est élue à l'unanimité.



Dominique GARNIER, premier adjoint en charge du patrimoine, bâtiments éclairage public.



Isabelle INGREMEAU, 2<sup>e</sup> adjointe en charge des fêtes, manifestations, sports et relations avec les associations.



Bernard, AYRAULT, 3<sup>e</sup> adjoint en charge des finances et de l'assainissement.



Maïté NORMANDIN, 4<sup>e</sup> adjointe en charge des affaires scolaires.



Pascal GAMBON, 5<sup>e</sup> adjoint en charge de l'environnement la voirie et les espaces verts.



Véronique RAMES, 6<sup>e</sup> adjointe en charge des affaires sociales et culturelles.

**Élection des conseillers délégués :** des conseillers peuvent recevoir une délégation de fonction ; le conseil retient la proposition de 4 élus et vote à l'unanimité.



Dominique BRUNET, délégué à l'environnement, la voirie et les réseaux.



Nicolas WOLFF, délégué à la gestion du bulletin municipal.



Bernard KATANE, délégué au suivi du budget et des finances.



Guénaël CAMPAN, délégué à la communication numérique.

**Indemnités :** Bernard Ayrault présente le mode de calcul des indemnités que madame le Maire a demandé de diminuer. Ainsi le pourcentage maximal de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale qui ne doit excéder 51,60 % est amené à 40 %. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Attribution des délégations au maire :** pour assurer la bonne continuité du service le conseil municipal peut déléguer certaines délégations. Le conseil Municipal en retient 19 qu'il vote à l'unanimité.



Nathalie AGUILLON



Laurent PICARD



Evelyne BERBEY



Aurélie AUVIN



Cyril MELIN



Martine PINEAU



Thierry ROPARS



Delphine GILLES



Tatiana DESRAY



Marika TANNEAU



David ROY



Eliane JARNOT



Natacha DESVIGNES,  
(suppléante)



Luc MENIN,  
(suppléant)

**Composition de la Commission d'Appel d'Offres :** présidée par le maire, elle est composée de 3 titulaires et 3 suppléants. Sont désignés :

- Titulaires : Dominique Garnier, Bernard Ayrault, Pascal Gambon
- Suppléants : Dominique Brunet, Bernard Katane, Cyril Melin.

**Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale :** présidé par le maire, il est composé au maximum de 8 élus et 8 personnes qualifiées. Madame le maire propose de désigner 5 élus qui sont : Véronique Rames, Martine Pineau, Delphine Gilles, Evelyne Berbey, Aurélie Auvin.

### Cession d'une parcelle

Une demande de parcelle sur la

zone AUe du PLU a été formulée par un cabinet d'ostéopathe. Le service France Domaine a évalué le coût de la cession à 65 €HT/m<sup>2</sup>. Le conseil accepte la vente d'une parcelle de 542 m<sup>2</sup> pour la somme de 40 000 €. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### Renouvellement de contrat de fourniture d'électricité

C'est un contrat qui permet de bénéficier des tarifs d'électricité les plus avantageux. Le conseil accepte sa reconduction.

### Mise à disposition des voiries-espaces verts avec la CCHP

En 2012, la compétence zones économiques a été transférée à la communauté de communes. Ce transfert entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés. Le conseil accepte la mise à disposition des voiries internes, des trottoirs, accotements, bordures, caniveaux, les réseaux, l'éclairage public, les espaces verts et la signalétique.

### Mise à disposition de moyens de service avec la CCHP

Dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance à la CCHP, il a fallu mettre à disposition le bâtiment abritant la Cabane à René, structure d'accueil de jeunes enfants. La commune assure l'entretien des espaces verts sur l'espace jouxtant la venelle des Maures. Le conseil approuve la convention de mise à disposition de moyens entre la commune de Cissé et la communauté de communes.

### Convention relative à la rétrocession et au classement de la voirie, espaces verts et réseaux

Le lotissement des Lilas 2 à Cissé est en voie de réalisation. Le lotisseur souhaite formaliser le devenir de la voirie et des espaces verts et propose une convention de rétrocession et de classement de ces équipements dans le domaine public.

Le conseil accepte cette rétrocession, les frais resteront à la charge du lotisseur.

## Séance du 25 juin

### 1. Commission Communale des Impôts directs

32 personnes parmi les élus et personnes de la société civile sont inscrites sur une liste envoyée aux services fiscaux qui désigneront 8 titulaires et 8 suppléants afin de siéger à cette commission.

### 2. Commissions

Le conseil municipal a défini le nombre de commissions présidées par le maire, un adjoint ou un conseiller délégué. Les élus sont invités à se positionner dans une ou plusieurs commissions, le maire et les adjoints en étant membres d'office. Des personnes extérieures ou qualifiées peuvent rejoindre certaines commissions pour apporter leur expertise. Ont été désignés :

- **Affaires générales Urbanisme** : Annette Savin (présidente), Tatiana Desray, Thierry Ropars
- **Finances et orientations budgétaires** : Bernard Ayrault Bernard Katane, Nicolas Wolff, Guenaël Campan, Thierry Ropars
- **Communication dématérialisée** : Guenaël Campan (président), Aurélie Auvin, Laurent Picard, Nicolas Wolff
- **Relations européennes** : Annette Savin (présidente), Nathalie Aguillon, Bernard Katane, Martine Pineau
- **Affaires socio-culturelles** : Véronique Rames (présidente), Evelyne Berbey, Martine Pineau, Nathalie Aguillon (Josette Sapin

et Pierrette Thouvenet, membres extérieurs)

- **Bâtiments patrimoine éclairage public** : Dominique Garnier (président), Dominique Brunet, Eliane Jarnot, Cyril Melin, Thierry Ropars, Marika Tanneau (Patrick Rames, membre extérieur)
- **Environnement, voirie** : Pascal Gambon (président), Dominique Brunet, Delphine Gilles, Cyril Melin, Laurent Picard, Thierry Ropars, Nicolas Wolff (Alain Chardat, Jean-Pierre Chupin, membres extérieurs)
- **Fêtes sport et association** : Isabelle Ingremeau (présidente), Aurélie Auvin, Evelyne Berbey, Tatiana Desray, David Roy, Marika Tanneau (Natacha Desvignes, Annick Diot, Luc Menin, membres extérieurs)
- **Affaires scolaires et périscolaires** : Maïté Normandin (président), Delphine Gilles, Marika Tanneau (Valérie Auger, Nadia Blandineau, Diane Brunet, membres extérieurs)
- **Communication écrite** : Nicolas Wolff (président), Nathalie Aguillon, Guenaël Campan, Laurent Picard (Brigitte Cassier, membre extérieur)
- **Conseil municipal des jeunes** : Annette Savin (présidente), Tatiana Desray, Maïté Normandin, Martine Pineau, David Roy (Valérie Auger, Nadia Blandineau, Anne-Marie Dudoignon, Angéline Rondeau, membres extérieurs)

### 3. Délégation aux organismes extérieurs

Toutes les communes ont recours à des services extérieurs, souvent des syndicats (eau, électricité...). Le conseil vote les délégués suivants :

- **Collège électoral Eaux de Vienne-Siveer** : Bernard Ayrault et Dominique Garnier
- **Commission territoriale d'Énergie du syndicat Énergie-Vienne** : Dominique Garnier et Dominique Brunet
- **Agence des territoires** : Annette Savin et Pascal Gambon
- **CNAS** : Annette Savin, Stéphane Poussade
- **Club informatique** : Annette Savin (Nicolas Wolff suppléant), Isabelle Ingremeau, Laurent Picard
- **Conseil d'école** : Maïté Normandin, Marika Tanneau (école de Puy Lonchard), Delphine Gilles, Véronique Rames (école de Cissé)
- **Amis de l'Europe** : Annette Savin, Nathalie Aguillon, Pascal Gambon, Dominique Garnier, Bernard Katane, Martine Pineau
- **Correspondant défense** : Bernard Ayrault

### 4. Opérations foncières

Dans une commune, les travaux réalisés sont financés par des subventions versées par différents organismes ou par l'État, de l'autofinancement et des emprunts.



Des dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès du conseil départemental (ACTIV 3) et auprès des services de l'État (DETR) pour diverses opérations déjà programmées.

- **Préau école de Puy :** un 4<sup>e</sup> préau d'une surface de 80 m<sup>2</sup> sera adossé à la salle d'activités (coût des travaux 65 100 €). Il renforcera les zones de protection pour les élèves.

- **Extension du réseau d'assainissement :** elle est à l'étude depuis plusieurs années dans les secteurs de la Gannerie-Porcherie, l'Hic et la route de Lonchard (coût des travaux 720 000 €).

## 5. Subventions aux associations

Chaque année la commune verse une subvention aux associations qui doivent fournir un dossier : nombre d'adhérents, budget, avoirs et assurance. Elle est calculée sur la base de 6 € par adhérent avec un minimum de 100 €. Exceptionnellement, compte tenu de la situation sanitaire et du confinement, le conseil décide de reconduire les subventions sur la base de celles versées en 2019 sans fourniture de dossier.

## 6. Enfance Jeunesse

Pour le fonctionnement des écoles, le conseil décide de reconduire l'aide de 95 € par enfant en élémentaire, 83 € en maternelle et 21 € par enfant pour les sorties scolaires (sous conditions qu'elles soient réalisées). Une dotation de 1 100 € est attribuée pour les frais

de déplacements induits par le programme natation (sous réserve que ces cours soient assurés).

## 7. Prime exceptionnelle

Un décret a institué la mise en place d'une prime dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice de leurs fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité des services, conduit à un surcroît de travail en présentiel et distanciel. Le conseil décide d'accorder une prime aux agents qui ont été mobilisés durant la période de confinement. Sont concernés les agents administratifs, les agents des services techniques et des écoles pour certains d'entre eux. Un montant forfaitaire de 500 € sera attribué aux agents ayant été mobilisés en permanence. Pour les agents étant intervenus ponctuellement, un montant de 20 € par jour de présence sera attribué.

## 8. Adhésion à la CNRACL

Le conseil accepte la signature d'une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL des agents par le centre de gestion.

## 9. Questions diverses

- Élections sénatoriales : elles auront lieu fin septembre et nécessitent la désignation des délégués titulaires et suppléants lors d'une réunion de conseil à une date précise fournie par la Préfecture. Un conseil aura donc lieu avant la 1<sup>re</sup> quinzaine de juillet.

- **Transport scolaire :** compte tenu de la mise en place en urgence d'un accueil périscolaire le matin à l'école de Puy Lonchard pour permettre aux personnels prioritaires de travailler, le transport avait été supprimé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Suite à cette expérience, il avait été envisagé d'arrêter ce service mais la convention avec la Région ne peut être dénoncée donc il reprendra dès la rentrée avec des conditions sanitaires qui devront être connues. C'est un effort financier important que fait la commune en maintenant également la garderie du matin à Puy Lonchard. Les tarifs seront les mêmes qu'à Cissé et resteront inchangés.

- **Acquisition foncière :** le conseil décide de poursuivre l'achat de parcelles au bois de Saint-Maur. Une opportunité est à saisir : le maire est chargé de la transaction.

- **Communication dématérialisée :** deux pistes sont en réflexion.

- **Manifestations :** les rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique sont interdits jusqu'au 10 juillet. Une dérogation a cependant été demandée par deux associations pour leur fin d'activités et par la Mairie pour le pique-nique de la Saint-Maur auprès des services de la Préfecture. Elles sont en attente de réponse. Par ailleurs, le feu d'artifice de septembre est à l'étude.

- **Bulletin municipal :** chaque président de commission doit remettre son article rapidement.



## COMMISSION FINANCES - BUDGET

### Budget général 2020

Le compte administratif 2019 et le projet de budget 2020 ont été examinés par la commission finances le 5 février puis délibérés et approuvés à l'unanimité lors du conseil municipal du 27 février 2020. Cette date fixée plus tôt que les années précédentes est due au renouvellement du conseil municipal prévu mi mars.

#### Les résultats de l'année 2019

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 470 979 € et les dépenses à 1 730 046 € soit un excédent de 740 933 €. En y ajoutant l'excédent reporté de 2018 (533 49 €) nous obtenons un résultat global de 1 274 282 € au 31 décembre 2019.

Une grande partie de cet excédent sert à couvrir le déficit d'investissement qui s'élève à 687 723 €. Le solde de 586 558 € est reporté en 2020 et servira à financer de nouveaux travaux.

Il est à noter que la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'État qui avait fortement diminuée depuis 2013 s'est stabilisée pour les années 2018 et 2019.

Les impôts sur les ménages (taxe d'habitation et taxe foncière) représentent 37,6 % des recettes totales de la commune.

**En investissement**, les prévisions de dépenses étaient de 1 574 904 €. Les travaux ont été réalisés pour un montant de 1 113 402 €

Les recettes se sont élevées à un total de 923 689 €

Le déficit réel d'investissement de l'année 2019 est donc de

189 712 €. Ajouté au déficit des années antérieures (502 897 €), nous obtenons un déficit global réel de 692 610 €. Compte tenu des restes à réaliser présentant un excédent de 4 886 €, le déficit d'investissement de 687 713 € est couvert par l'excédent de fonctionnement.

Les principaux travaux réalisés en 2019 :

- salle de l'école de Puy : 185 979 €
- enfouissement réseaux Ganne-rie-Porcherie : 99 932 €
- réseaux eaux pluviales bourg : 280 749 €
- travaux voiries 2019 : 68 720 €
- entrée ancienne poste : 31 220 €
- achat matériels et mobiliers : 52 521 €
- vestiaires football : 13 152 €
- terrain de pétanque : 11 790 €
- travaux mairie : 13 348 €
- remboursement emprunts : 299 461 €

#### Le budget prévisionnel 2020

Compte tenu des bons résultats de l'exercice 2019, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2020. Ceux-ci restent donc fixés à 15,72 % pour la taxe d'habitation, à 18,27 % pour le foncier

bâti et à 57,72 % pour le foncier non bâti et ce pour la quatrième année consécutive.

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 2 723 159 €. Les dépenses de personnel représentent 35,5 % de l'ensemble. Vous en trouverez le détail dans les tableaux présents page suivante.

#### Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser 2019 et les nouveaux projets représentent un total légèrement supérieur à deux millions d'euros (2 009 072 €).

Les principaux projets inscrits pour 2020 :

- solde de la voirie route de Vouzailles : 11 627 €
- bâtiments scolaires : 97 900 €
- urbanisme, cadastre, PLU : 4 200 €
- divers matériels et mobiliers : 74 000 €
- travaux SAVM : 48 600 €
- travaux voirie 2020 : 100 000 €
- enfouissement réseaux centre bourg : 184 977 €
- restauration ancienne poste : 26 500 €
- gestion des eaux pluviales : 10 000 €
- travaux mairie : 52 000 €
- mobilité réduite : 20 000 €
- gymnase Saint Maur : 15 000 €



- église : 37 800 €
- chemins ruraux : 25 500 €
- éclairage public : 63 700 €
- réserve foncière : 16 969 €
- patrimoine (chapelle – puits) : 32 400 €
- chemin de Vertagereau (projet 2021) : 150 000 €
- divers petits programmes : 45 000 €
- remboursement capital des emprunts : 300 000 €
- couverture déficit 2019 : 692 609 €

Le financement de ces investissements est le suivant :

- subventions diverses : 216 343 €

- autofinancement 2020 : 800 000 €
- excédent 2019 capitalisé : 687 723 €
- FCTVA : 105 000 €
- taxe d'aménagement : 40 000 €
- divers : 10 000 €
- emprunt à long terme : 150 000 €

## Quelques informations

L'endettement communal s'améliore puisque durant les deux années 2019 et 2020 nous aurons remboursé 600 000 € de capital et emprunté seulement 150 000 €

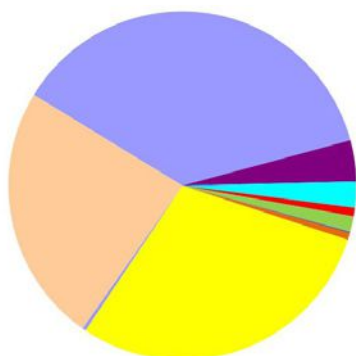
L'endettement en euros par habitant en 2019 était de 609 € contre 1 110 € en 2008.

En 2019, la capacité d'autofinancement brut par habitant de Cissé était de 266 € contre 162 € dans le département et 179 € au niveau national. Le pourcentage de l'annuité de la dette par rapport au produit des contributions directes est de 25,19 % en 2019 contre 36,75 % en 2009.

Tous les documents budgétaires sont consultables en mairie et tous renseignements ou explications peuvent être fournis par l'adjoint chargé des finances.

**Bernard Ayrault**  
adjoint aux finances  
et à l'assainissement

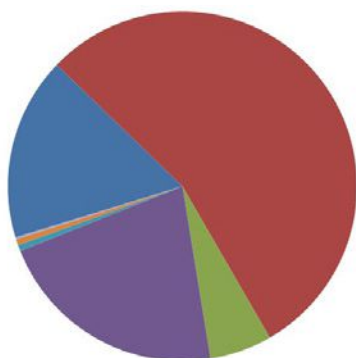
## ▼ Répartition des dépenses de fonctionnement du budget général 2020



Achats et variations de stocks/Serv.Exérieurs	653 700 €	24,01 %
Frais de personnel	1 009 550 €	37,07 %
Autres charges de gestion	104 210 €	3,83 %
Charges financières (intérêts des prêts)	65 500 €	2,41 %
Impôts, taxes et versements	21 500 €	0,79 %
Dépenses imprévues	40 094 €	1,47 %
Autres dépenses	2 000 €	0,07 %
Atténuation produits	18 000 €	0,66 %
Financement des investissements	800 000 €	29,38 %
Opération d'ordres	8 605 €	0,32 %

Total des dépenses : 2 723 159,00 €

## ▼ Répartition des recettes de fonctionnement du budget général 2020



Dotations et subventions	461 000 €	16,93 %
Impôts et taxes	1 482 600 €	54,44 %
Produits des services et ventes	157 350 €	5,78 %
Excédent antérieur reporté	586 558 €	21,54 %
Produits de personnel	15 500 €	0,57 %
Autres produits de gestion	15 000 €	0,55 %
Autres produits	3 000 €	0,11 %
Produits financiers	150 €	0,01 %
Opérations d'ordres	2 001 €	0,07 %

Total des recettes : 2 723 159,00 €



## Budget du service assainissement 2020

Présenté au conseil municipal le 27 février, ce budget est un service à caractère industriel et commercial qui doit s'équilibrer par lui-même sans aucune participation de la commune. Seuls les habitants dont la résidence est raccordée au réseau d'assainissement collectif sont soumis au paiement de la redevance.

### Les Résultats 2019

La section de fonctionnement est excédentaire depuis plusieurs années.

Les recettes sont les suivantes :

- redevance : 118 141 €
- primes fixes : 58 247 €
- participations pour raccordements : 8 200 €
- redevance pour modernisation des réseaux (reversée à l'agence de l'eau) : 14 765 €

Ajouté à l'excédent reporté de 2018 et aux opérations d'ordre nous obtenons un total de recettes de 362 318 €

Les dépenses de fonctionnement sont de 284 624 €. Elles se composent de la rémunération Eaux de Vienne-SIVEER qui assure l'entretien du réseau et des lagunes (62 862 €), des intérêts des emprunts (20 638 €), du reversement à l'agence de l'eau Loire-Bretagne (17 628 €), des amortissements des immobilisations (79 664 €), du reversement au budget général (100 000 €), et de diverses dépenses (3 833 €).

L'excédent global de la section de fonctionnement est de 77 694 € au 31 décembre 2019.

En section d'investissement peu de travaux en 2019. Seules 2 pompes de relevage ont été

changées pour un montant de 6 328 €. En ajoutant les opérations d'ordre et le remboursement des emprunts nous obtenons un total en dépenses de 95 579 €

Les recettes étant de 103 410 € (amortissements, subventions et report 2018), l'excédent au 31 décembre 2019 s'élève 7 831 €.

### Budget 2020

Les tarifs votés sont les suivants :

- 57 € de prime fixe par branchement (identique depuis 2016).
- 1,20 € par m<sup>3</sup> consommé (identique depuis 2017)

La section de fonctionnement s'élève à 293 595 €. Les prévisions sont détaillées sur les graphiques ci-après.

Cette très bonne situation est due au fait que le coût d'entretien est relativement faible par rapport au nombre de branchements raccordés.

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 993 031 €

Détail des dépenses :

- opérations d'ordre pour 23 800 €
- remboursement du capital des emprunts pour 67 500 €
- travaux rue de Comte Joubert-Cissé estimés à 30 000 €

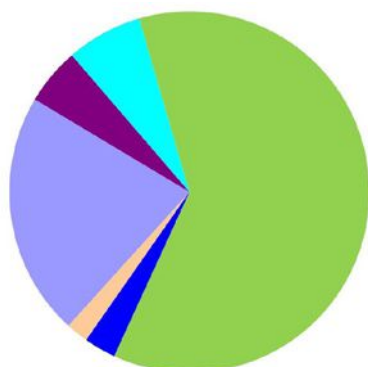
- travaux divers estimés à 10 000 €
- travaux rue de Champ Potin 39 321 € (réalisés fin 2019 et payés en 2020)
- réhabilitation des bâches à la lagune de Puy Lonchard pour 100 000 €
- tranche Gannerie - Porcherie - l'Hic - route de Lonchard pour 722 410 €

La modification du plan de zonage d'assainissement ayant été approuvée début 2020, le marché sera lancé en mai-juin 2020. Les travaux devraient démarrer en juillet et s'étaler jusqu'au printemps 2021. La première tranche concernera la route de Lonchard puis la Gannerie et la Porcherie et enfin la route de l'Hic. La dernière tranche (Grand Rue) sera reportée car se pose un problème de circulation dans la traversée de Lonchard.

Ces dépenses seront financées par l'excédent reporté, des subventions du conseil départemental (ACTIV 3), de l'État (DETR) et par deux emprunts, l'un à court terme et l'autre à long terme.

**Bernard Ayrault**  
adjoint aux finances  
et à l'assainissement

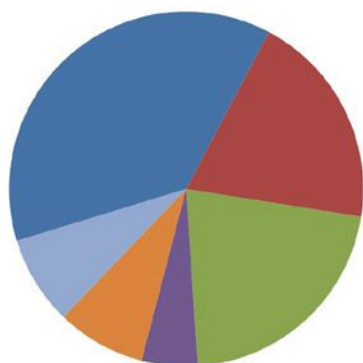
## ▼ Répartition des dépenses de fonctionnement du budget assainissement 2020



Entretien du réseau	5 900 €	2,01 %
Rémunération Eaux de Vienne SIVEER	64 100 €	21,83 %
Agence de l'Eau	15 000 €	5,11 %
Intérêts des emprunts	20 000 €	6,81 %
Reversement à la Commune	0 €	0 %
Financement des Investissements	180 200 €	61,38 %
Divers	8 395 €	2,86 %

Total des dépenses : 293 595, 00 €

## ▼ Répartition des recettes de fonctionnement du budget assainissement 2020



Redevance Assainissement	110 000 €	37,47 %
Prime fixe branchements	58 000 €	19,76 %
Participation branchements neufs	63 000 €	21,46 %
Redevance Agence de l'Eau	15 000 €	5,11 %
Excédent 2019	23 795 €	8,10 %
Amortissements des subventions	23 800 €	8,11 %

Total des recettes : 293 595,00 €

## COMMISSION BÂTIMENTS PATRIMOINE ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Comme promis dans le bulletin de janvier 2020, suivant les décisions de la commission bâtiments et en fonction des budgets alloués et votés par le conseil municipal de février 2020, les travaux suivants sont à l'étude ou en cours de réalisation.

### Mairie

- Modification et aménagement du secrétariat et de l'accueil.
- Installation d'une climatisation dans la salle du conseil municipal et des mariages.

### Salle Michel Bouchet

- Isolation du pignon Est de la salle des fêtes au-dessus du foyer et reprise des étanchéités.
- Remplacement des menuiseries et des simples vitrages d'origine par des doubles vitrages sur la façade Nord.

### Église

- Réfection du clocher et des murs par hydrogommage des pierres et application d'un badigeon sur les enduits.



## École de Puy Lonchard

- Création d'un nouveau préau de 80 m<sup>2</sup> jouxtant la nouvelle salle d'activité (en cours d'étude).
- Installation de stores dans plusieurs classes.

## École de Cissé

- Installation de stores dans la bibliothèque.
- Rénovation de la cantine par le remplacement du faux plafond et installation de luminaires led encastrés (non réalisé en 2019).

## Ancienne poste

- Réhabilitation des murs de clôture côté rue de part et d'autre du porche d'entrée déjà rénové.
- Élimination de l'armoire métallique servant de local technique à l'opérateur Orange par dévoiement des câbles et installation d'une armoire de raccordement plus discrète.

## Ancienne chapelle de Puy Lonchard

- Les équipements sanitaires et de chauffage ont été installés par le service technique.
- La peinture intérieure des locaux a été confiée à l'entreprise de Cissé Geoffrey Gourdon.

Ces locaux maintenant terminés vont pouvoir être mis à disposition.



▲▲ L'ancienne chapelle de Puy Lonchard est maintenant équipée et va pouvoir être mise à disposition.



## Gymnase St-Maur

- Le retour dans les compétences communales de ce bâtiment a permis de réaliser le remplacement des projecteurs d'origine par des nouveaux projecteurs à lampes led moins énergivores.
- L'étude pour le remplacement du sol sportif est en cours.

## Éclairage public et Enfouissement des réseaux

- Concernant l'éclairage public, poursuite de l'élimination des boules sodium par des lampes led aux endroits suivants :
- Croix de Mission (lotissement du haut)

- Lotissement de Projeline
- Chemin des Touches
- Devant le Presbytère
- Remplacement de luminaires vétustes à différents endroits de la commune par des luminaires plus récents récupérés au cours des travaux d'enfouissement.
- En raison de la crise sanitaire, les travaux d'enfouissement en cours ont pris du retard et devraient être terminés en octobre 2020.

### **Dominique Garnier**

adjoint aux bâtiments patrimoine et éclairage public



▲ Le Gymnase de St-Maur est de retour dans les compétences communales

## COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

Pour cette année, les travaux prévus se dérouleront à partir du mois de septembre si l'appel d'offres se passe comme prévu. En effet, nous devrions recevoir les propositions des entreprises fin juillet et le choix sera réalisé début août.

Voici la liste des travaux qui seront réalisés :

- Réalisation d'un trottoir en haut de la rue des Salles de l'Abbaye
- Réalisation d'un trottoir et des places de parking rue de la Tour le long du mur de l'Ancienne Poste
- Réfection de la place du chemin de la Pacaudière et du chemin qui permet de rejoindre le site de Saint Maur

- Réfection de l'entrée du Plan de Saint-Maur

- Réfection accotement en bas de la rue de Saint-Maur côté Ganneurie / Porcherie

- Réalisation de stationnements le long du Plan de Saint-Maur. Ce projet est en option et dépendra du montant global des travaux dont le montant ne devra pas dépasser 100 000 €

Nous ne manquerons pas de vous prévenir pour limiter au maximum les désagréments liés à ces travaux.

### **Pascal GAMBON**

adjoint à la voirie



▲ Place de la Pacaudière

# COMMISSIONS



▶▶ Rue de la Tour, le long du mur de l'ancienne Poste

◀ Entrée du Plan de Saint-Maur

◀ Rue de Saint-Maur, côté Gannerie/Porcherie

▶ Chemin de la Pacaudière

▼ Rue des Salles de l'Abbaye





## Un programme communautaire

Le développement de la mobilité active, cyclable et piétonne est une priorité du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). La première action menée par la Communauté de Communes est d'établir un schéma de la mobilité cyclable qui vise à :

- Identifier les itinéraires cyclables existants.
- Proposer des mesures de soutien à la pratique cyclable.

La dernière commission **Développement Durable** a proposé de mettre en place une incitation financière à la pratique du

vélo. **Une ligne budgétaire de 10 000 €** a été inscrite au budget pour 2020.

Le dispositif consisterait à l'octroi d'une aide à l'achat d'un **vélo à assistance électrique** pour les personnes résidant dans le territoire du Haut-Poitou. La CCHP verserait au bénéficiaire une subvention fixée à **25 % du prix d'achat TTC de ce type de vélo et dans la limite de 200 €**

Toute personne éligible doit adresser un dossier à la CCHP avec les pièces suivantes :

- Un formulaire dûment rempli.

- Un règlement de subvention complété et signé.

Ces deux documents sont téléchargeables sur leur site internet.

Les achats devront être justifiés par facture acquittée à compter **du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 décembre 2020.**

Les aides seront attribuées par ordre d'arrivée.

**Pascal Gambon**  
adjoint à l'environnement

## Théâtre Neuville 2020

Salle Michel Bouchet à Cissé, samedi 1er février, la troupe « Seuls en scène » de l'Association des rencontres culturelles de Neuville de Poitou a donné une belle représentation de la pièce « Ciel mon diamant ! » d'Eric Beauvillain.

**À la recherche du diamant** – Quinze acteurs à la recherche du diamant volé dans la demeure de la comtesse qui avait exposé ce diamant juste acheté. Mais quelle idée ? Et dans quel but ? Affolement de l'as-

sureur qui craint la venue des voleurs de la région, ce qui ne manque pas de se produire : nouveaux et faux domestiques, cousines éloignées et fausses cousines... Tout le monde soupçonne tout le monde ! Mais qui est qui ? Qui est le voleur ?

Tous les ingrédients étaient là pour cette énigme

burlesque dont personne ne pouvait se douter de la fin. C'est la comtesse elle-même qui avait organisé le vol de ce faux diamant, le vrai étant mis à l'abri par ses soins.



Pièce bien ficelée et bien interprétée par la talentueuse troupe neuvilloise qui a entraîné rires et applaudissements !

La soirée s'est terminée en toute convivialité autour du pot de l'amitié offert par la municipalité.

**Brigitte Cassier**

## Les masques

Ils sont enfin arrivés et distribués. Commandés par la municipalité et par le conseil départemental, ils sont parvenus à destination après divers détournements. Les Cisséens en ont été informés par flyers dans les boîtes aux lettres et ont été invités à venir les retirer : un par habitant de plus de 10 ans pour les masques municipaux et départementaux soit deux par personne.

L'ensemble des conseillers était mobilisé pour effectuer des permanences, à la mairie et à l'ancienne chapelle de Puy Lonchard le samedi 23 mai et le dimanche matin 24 mai 2020. Précision : ces masques lavables et réutilisables ont été remis gratuitement. Coût de l'opération pour la commune : 12 000 €

Maintenant, il ne faut pas hésiter à les porter, sur le domaine public et lors de nos achats dans les commerces. C'est l'un des gestes barrières le plus efficace après le lavage des mains et la distanciation physique.

Protégeons-nous et protégeons les autres !



▲ ▼ Permanences organisées à l'ancienne chapelle de Puy Lonchard le week-end du 23 et 24 mai et à la mairie de Cissé.



## Les effets secondaires et indésirables du confinement

La majorité des habitants étant confinés au domicile, le beau temps aidant on s'occupe en faisant du grand ménage ! Mais la fermeture des déchèteries et la suspension du ramassage des sacs du tri sélectif ont entraîné un incivisme, voire un « j'm'en foutisme », qui font se multiplier les dépôts sauvages sur la commune, chacun se débarrassant de ce qu'il ne veut plus voir chez lui.

Dès le vendredi 20 mars, l'interdiction de sortir les sacs du tri sélectif était en vigueur, mais ils étaient présents dans beaucoup de rues après cette date. Dans le local de la place de la Maillerie, les containers débordaient, les em-

ballages n'étaient même pas dans des sacs. Au pied des bornes relais textile, on a trouvé un plat en inox et des cintres...

C'est inadmissible et intolérable !

Aurait-il fallu toucher au porte-monnaie et verbaliser comme dans d'autres communes pour comprendre qu'il en va de la salubrité publique et par voie de conséquence de la santé ?

Pour mémoire, le dépôt d'ordures et encombrants sur la voie publique est passible d'une contravention de 5<sup>e</sup> classe pouvant aller de 1 500 à 3 000 €.



## Le confinement

17 mars... 11 mai 2020 : période que nous espérons ne plus revivre même si le confinement à la campagne n'a pas été aussi difficile à vivre qu'à la ville. Certains citadins se sont pressés pour venir nous rejoindre, mettant de côté les « nuisances » qui dans d'autres temps ont déclenché des polémiques stériles !

Nous avons pu profiter de nos jardins et des marches à travers champs, certes règlementées mais bénéfiques pour le moral.



Du jour au lendemain, notre village ressemblait à un village d'où la vie s'était retirée... atmosphère un peu anxieuse, sans bruit ni sur terre ni dans les airs ! Seul le ronronnement des tondeuses nous rappelait qu'il y avait de l'activité que certains n'ont, semble-t-il, pas apprécié ?

Période aussi du printemps, précoce cette année, qui nous a emmenés de la floraison des jonquilles, en passant par les lilas, les tulipes, les iris jusqu'aux roses. Nous avons pu écouter et voir la nature reprendre ses droits.

Nos espaces verts étaient plutôt blanchis par les pâquerettes qui, comme leur nom l'indique, fleurissent à Pâques, mais qui ont perduré jusqu'au déconfinement.

Elles ont bien résisté car futées, elles baissent la tête devant la tondeuse pour se redresser derrière !

Les oiseaux avaient retrouvé leur ciel sans être dérangés ni par les bruits ni par les avions. Après tout, chacun son territoire. L'hirondelle, le coucou, la huppe, le pinson, le rouge gorge, le chardonneret sont arrivés à leur heure pour nous gratifier de leurs sérénades bienvenues dans le calme ambiant !

Nous avons un peu oublié toute cette vie naturelle et c'est une belle redécouverte.

Puis enfin, les Cisséens ont aussi découvert nos commerces de proximité, accueillants et leurs produits de qualité. Ils nous ont aidés à mieux vivre... Eh bien, continuons à les faire vivre !

Demain est un autre jour dit-on... Sachons regarder le côté positif de ces moments sombres et profitons de l'instant présent !

▼ Iris rouge en fleur dans un jardin de Cissé

▶ Rouge-gorge curieux de ne voir personne dehors

» Huppe photographiée dans un jardin depuis une maison.



## Volley

La dernière saison de volley s'est terminée un peu plus vite que prévu, mais avant cet arrêt totalement imprévisible, l'équipe de Cissé qui évolue dans le championnat Accession Régionale Féminine était en tête avec que des victoires à son actif, et un titre de championnes départementales pour l'équipe de Jade, la capitaine.

Cette réussite est une nouvelle fois celle d'une politique de formation qui fait partie de l'ADN du club depuis plus de 25 ans. L'essentiel des joueuses de cette équipe a été formé au club dès leur plus jeune âge et l'encadrement est assuré par un historique du club, Philippe Bergeonneau (dont ses deux filles, Maëlle et Lou, font partie de l'équipe).

À noter également, cette saison, le retour de Mélanie Beldent, qui avait fait les beaux jours des équipes jeunes il y a un peu plus de 10 ans. Son expérience et sa combattivité ont forcément joué un rôle dans cette réussite.

Parallèlement, il faut aussi noter le maintien de l'équipe Pré-nationale Féminine malgré une sai-



son de transition après le départ de nombreuses joueuses vers les clubs voisins et le changement d'encadrement.

**En septembre prochain**, elles débiteront leur 4<sup>e</sup> saison à ce niveau de compétition, le plus haut niveau régional. Ces deux équipes féminines recherchent d'ailleurs de nouvelles joueuses de niveau départemental et régional. N'hésitez pas à prendre contact avec les dirigeants dès maintenant.

La dynamique du club cette saison, c'est aussi deux nouvelles activités et autant de réussite. Tout

d'abord, le kids (ou baby) volley pour les 4 à 6 ans. Une douzaine d'enfants encadrés par Mélanie et Maëlle tous les mercredis à 17h30. Puis, le fit volley (une séquence fitness et une autre de soft volley) pour ceux et celles qui souhaitent faire une activité sportive sans les contraintes techniques du volley (une douzaine d'adultes tous les mercredis à 19h). Ces activités reprendront dès septembre sur les mêmes créneaux horaires. N'hésitez à vous renseigner.

cissevb@gmail.com

## Théâtre des messagers

L'association « Le théâtre des messagers » vient de naître en ce mois de juillet 2020. Son but est de créer, diffuser et promouvoir les spectacles vivants et toute forme d'expression artistique, dont bien sûr celle du théâtre.

Les comédiens, Cisséens et autres, préparent une pièce écrite par un auteur poitevin, Frédéric Bessat, dont le titre « Les messagers » a inspiré les membres fondateurs de l'association, pièce que nous espérons vous voir nombreux à découvrir.



Le bureau est composé de Jean-Pierre Chevrinais, président, Patrick Rames, trésorier et Patrick Bouet, secrétaire.

À bientôt donc pour ces futures représentations et partages, en particulier bien sûr à Cissé.

theatredesmessagers@gmail.com

## Repas annuel du CCAS

Dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 malgré le vent (il soufflait fort !) et le spectre du coronavirus, 175 convives ont assisté au traditionnel repas offert par le CCAS de Cissé aux séniors de plus de 70 ans. 50 broyés du Poitou accompagnés d'une bouteille de pétillant de raisin ont été remis aux plus de 80 ans qui n'avaient pas pu se déplacer. Un nombre en progression et encore jamais atteint qui démontre que cette journée est attendue et appréciée. Elle avait pour thème l'Espagne qui cette année dans le cadre du jumelage, est le pays où devait avoir lieu la fête européenne annuelle, malheureusement annulée pour cause de pandémie.

Madame le Maire a rappelé les différents travaux effectués sur la commune : voirie, bâtiments et les différentes actions menées.

Repas excellent et toujours copieux préparé par notre traiteur local Thierry Metois, servi par les conseillers municipaux aidés de leurs conjoints et les membres du CCAS. Depuis plusieurs années maintenant, ils ont acquis une technique qui permet un service rapide, tout en laissant ainsi un peu de temps entre chaque plat pour bavarder avec son voisin. Car c'est bien aussi le but de cette journée : se rencontrer !

**Le concert donné par la chorale** « A cappella » de Saint Georges les Baillargeaux avec 55 choristes sous la direction de son chef de chœur Emmanuel Boulanger a clôturé la soirée en emmenant



toute la salle 40 ans en arrière, nous rappelant nos jeunes années avec son interprétation de Starmania, œuvre de Michel Berger.

Le verre de l'amitié partagé avec les choristes a permis de finir agréablement cette journée.

Un grand merci à tous d'être venus nombreux ! Et merci :

- à la Municipalité d'avoir offert cette soirée ;
- aux conseillers et leurs conjoints pour leur efficacité ;
- au secrétariat de la Mairie toujours inventif pour la réalisation des invitations et des menus aux couleurs de l'Espagne ;
- à l'équipe technique pour la mise en place de la salle ;
- aux membres du CCAS qui ont participé à ces trois jours : distribution des colis, décoration et installation du couvert avec le renfort de Marie-Jo, Christiane, Nicole ;
- à Thierry Métois et son équipe pour le repas.

Et bravo à la chorale baillargeoise pour son concert Starmania !

**Brigitte Cassier**  
Membre du CCAS

## Le FEPS

Le FEPS, Foyer Éducatif Populaire et Sportif de Cissé a été créé en 1968, il regroupe plusieurs sections telles que La course à pied, Gym détente, Fitness Team , Judo et Bodyform, Aiguilles & dés à coudre, Art Floral, Arts plastiques, Ateliers créatifs, Dentelle Fuseaux, Musique et Théâtre.

Il compte 228 adhérents. Porté par des bénévoles, il a vocation et à cœur de vous permettre d'accéder à des activités culturelles et sportives au sein de la commune.

Cette année, face à la crise sanitaire, certains cours ont dû être supprimés : nous remercions nos adhérents pour leur compréhension.

Le FEPS, par le biais de ses couturières, a œuvré pour les habitants de plus de 70 ans en leur confectionnant et en leur distribuant gratuitement des masques. Un grand bravo à ces couturières et merci à la Mairie qui nous a offert les élastiques si difficiles à trouver, ainsi que la liste des habitants de Cissé.

Le FEPS peut également accompagner toute nouvelle association qui voudrait lancer une activité, n'hésitez pas à nous contacter.

Des manifestations telles que le vide-grenier annuel permet de maintenir la pérennité du FEPS. Il aura lieu le **13 septembre**. Nous comptons sur votre mobilisation.

**Annick Diot**  
La Présidente FEPS

## Montant des subventions pour les associations

ACCA (Chasse)	228 €	FEPS	1866 €	Charte des Cnes d'Europe	400 €
ADEC	100 €	UPEC (parents élèves)	696 €	Prom'haies	50 €
Amis de l'Europe	594 €	USC (football)	636 €	Mutilés du travail (fnath)	30 €
Badminton Loisir	(Voir CCHP)	Volley	(Voir CCHP)	Prévention routière	100 €
Le village, la vie	216 €	Amis de l'Europe	2500 €	Banque Alimentaire	200 €
Club informatique	100 €	CCAS	5000 €	FDGDON (nuisibles)	200 €
Club de pétanque	330 €	AFCCERE jumelage	250 €	Fonds solidarité logement	320 €
Cyclo-club	150 €	Assoc rte Nantes-Poitiers	15 €	Proxisanté	250 €
Et, Vie Danse	414 €	Assoc rte 147-149	10 €		

Certaines associations sont en sommeil (FCPE , Mli-modies, gymnastique féminine, tennis ballon), d'autres ne demandent pas de subventions (AAMAC, Anciens combattants, DjembAfrica, FNACA, tennis).

## La fête des enfants

**Succès garanti pour la fête des enfants organisée le samedi 11 janvier dernier.**

L'association « Bleu Plume » domiciliée à Cissé a brillé avec son spectacle circassien amateur.

En ouverture, « Charlot » nous a montré toutes les choses étonnantes stockées dans ses grandes poches, dont un bâton de fleur qu'il a manié avec un rythme endiablé.

Puis, place au numéro aérien où deux acrobates suspendues à l'aide de deux longues bandes de tissu souple, accrochées à un portique de 6,50 m nous ont présenté leur spectacle intitulé « Confiserie tête en l'air ».

La confiserie a ouvert ses portes sur un décor multicolore parsemé de colis. Deux sœurs aux caractères antagonistes ont assuré la confection de bonbons puis la livraison des colis dans le monde entier, y compris dans le public. Grimant sur le tissu, elles ont évolué dans les airs, se sont chamaillées pour enfin se réconcilier.

Les 190 spectateurs étaient impressionnés voire bouche bée devant les acrobaties ponctuées par de nombreux applaudissements.

Et, c'est autour du traditionnel goûter que ce bel après-midi s'est clôturé.



Prochain rendez-vous le samedi 16 janvier 2021.

**Isabelle Ingremeau**  
Adjointe aux fêtes, sport et manifestations

## Solidarité cisséenne



Pendant la période de confinement, les animatrices du péri-scolaire, Nadia Blandineau et Valérie Auger dite « Valou », ont mis en place l'activité « cœur » en soutien aux personnels soignants et aux aînés de Cissé.

Nombreux enfants de maternelle et élémentaire ainsi que certains de leurs parents ont adressé à nos animatrices, la silhouette de leur main en dématérialisé. L'union de toutes ces mains sous forme de cœur a été affichée sur la vi-

trine de la pharmacie de Monsieur Gauthier mais également à l'accueil des urgences pédiatriques du CHU de Poitiers, qui a chaleureusement remercié le travail des enfants des écoles de Cissé.

De plus, des cœurs sur lesquels des messages de soutien ont été inscrits, ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de nos aînés de plus de 80 ans. Nous les remercions vivement pour leur réponse. Un grand moment de solidarité auquel l'ensemble du



conseil municipal vous dit à tous « **MERCI** ».

**Isabelle Ingremeau**  
Adjointe aux fêtes, sport et manifestations

## Commémoration du 8 mai 2020

À quelques heures du déconfinement, la cérémonie du 8 mai s'est tenue au monument aux morts, en nombre restreint.

Aux côtés de David Merlin, porte drapeau et Président des Anciens Combattants, Madame le Maire était accompagnée des adjoints.

Après le dépôt de fleurs, elle a procédé à la lecture du message du Président de la République puis à l'énoncé des morts pour la France. Une minute de silence a été observée pour rendre hommage à nos soldats tombés au champ d'honneur. La Marseillaise a clôturé cette sobre cérémonie.





## Patrimoine : visite du conseil municipal du 13 juin

Le samedi 13 juin sous la conduite de Bernard Ayrault adjoint, une quinzaine de conseillers municipaux dont tous les nouveaux élus, a fait une visite découverte des bâtiments connus ou moins connus de la commune de Cissé.

Après avoir exploré les vestiaires foot du stade Aimé Garnier, nous sommes dirigés vers les ateliers municipaux (1), puis successivement vers le jardin pédagogique (2) planté d'arbres fruitiers et d'arbres d'ornement. Puis nous avons pénétré dans le bois de Saint-Maur dont la commune

possède déjà quelques parcelles. D'autres acquisitions sont actuellement en cours de négociation.

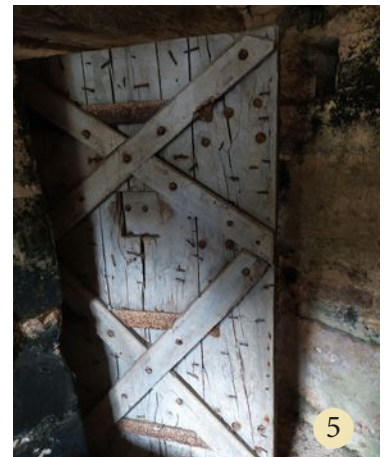
Après une visite de l'ancien atelier municipal servant de dépôt aux services techniques, nous sommes passés par les sous-sols de la maison des associations avant de nous diriger vers l'ancienne poste (4), bâtiment ayant fait partie de l'ancien château du Peu.

Nous avons parcouru les quatre salles magnifiquement restaurées et la tour, sans oublier un passage obligé dans l'ancienne prison (5).

Une visite de l'église a permis d'en admirer la restauration complète et les cinq vitraux avant de découvrir un très ancien corbillard (6) tiré à l'époque par un cheval.

Après une visite explicative du fonctionnement de la lagune à roseaux (3) route de Masseuil, nous sommes rendus à l'ancienne chapelle de Puy Lonchard dont la restauration complète en fait une magnifique salle pour de futures réunions.

**Bernard Ayrault**  
Adjoint



## René Delhumeau

C'est une figure de Cissé. Né en 1920, René Delhumeau a passé toute sa vie dans sa commune.

Il s'y est marié avec Micheline Boinot, fille d'un artisan local auprès duquel il a fait son apprentissage de menuisier-ébéniste. Et il avait du talent René !

Il s'est installé à Puy-Lonchard où son épouse, couturière, a arrêté son métier pour créer une petite épicerie qui a rendu de nombreux services à la population. En effet, il n'était pas de coutume de fréquenter les quelques rares supermarchés existants.

Mais ils avaient tous les deux une passion, leur petit domaine de l'Hic où ils passaient leurs dimanches avant d'envisager d'y prendre leur retraite.

Une maison de plain-pied devenait indispensable pour leurs vieux jours, mais garder un petit atelier restait une priorité pour René, car le travail du bois qu'il a exercé le plus longtemps possible était sa passion avec un peu de jardinage. Mais, à un moment, la vie change de cap et a conduit René à rejoindre l'EHPAD de Quinçay où les jours coulent doucement.

René est un homme souriant et accueillant qui a su créer avec son épouse, une ambiance chaleureuse dans ce quartier de l'Hic. Et ce n'est pas par hasard si la première fête des voisins y a vu le jour. Il prend toujours plaisir à revenir faire un petit tour dans son fief préféré.

Son sens du contact, de l'amitié et de la convivialité lui ont permis de traverser la vie malgré des difficultés de parcours et de souffler 100 bougies comme d'ailleurs un autre centenaire, Joseph Maudet en résidence à Vouillé.

**Bon anniversaire René !**

---

## Une allée fruitière

Il y a plusieurs années, lors de la réfection de la route du Chatelet, partie allant du rond-point de la route de Poitiers jusqu'au carrefour de la route de Lonchard, un chemin piétonnier a été créé qui incite aux promenades en toute sécurité.

Mais il fallait aussi agrémenter cette allée en plantant des arbres d'alignement. Quelles essences choisir ? Sur consultation des membres de la commission environnement, ce sont les fruitiers qui l'ont emporté !

Ainsi un double objectif était atteint : procurer de l'ombre et permettre aux gourmands de déguster les fruits au passage.



Cette année, les cerisiers donnant abondamment ont connu un vif succès ! Plusieurs personnes se sont arrêtées et ont fait leur marché, de jour et aussi à la tombée de la nuit.

Bien garnis, il y en aura aussi pour les oiseaux qui ne vont pas se priver et se servir des plus beaux fruits, ceux qui se trouvent tout en haut ! À l'automne, ce sont les noyers qui avaient eu de la visite !

Un verger gratuit et ouvert à tous !

## Le retour en classe à Cissé

Après une longue période de confinement, les écoles ont ouvert leurs portes pour accueillir les élèves de personnes prioritaires selon la liste fournie par les autorités.

Ce n'est pas encore le rythme habituel : il a fallu composer d'abord avec le protocole sanitaire à appliquer et avec les moyens humains, car les enseignants et le personnel n'étaient pas tous en mesure de reprendre le travail.

**Une première étape** a été franchie : après le traçage des circuits de circulation, la redéfinition de la disposition des tables pour la distanciation, la mise en place des plages de nettoyage et de désinfection la rentrée a pu s'effectuer. Cette organisation présentée à l'ensemble des partenaires a reçu l'agrément des parents bien que certains auraient souhaité voir accueillir plus d'enfants.

**La deuxième étape** est en voie de réalisation selon les nouvelles consignes mais avec un protocole sanitaire inchangé, ce qui limite le nombre d'élèves accueillis.

**L'école maternelle** a commencé à recevoir 4 petits groupes qui vont être étoffés compte tenu de la capacité des enfants à respecter les règles.

**À l'école élémentaire**, 4 groupes ont démarré les cours mais un 5<sup>e</sup> groupe est attendu. C'est une centaine d'élèves qui reprendra le chemin de l'école chaque jour avec une alternance pour permettre à tous les enfants de reprendre contact avec la scolarité.

Les élèves restant dans leur famille ont pu continuer à recevoir des cours dématérialisés dispensés par les enseignants, tâche pas toujours facile qui a demandé des efforts aux parents pour le suivi des activités, mais aussi aux enseignants écartelés entre les deux formules de cours.

**Et la troisième étape** du déconfinement a vu le jour et a rendu obligatoire la reprise de l'ensemble des élèves, mesure imposée par le Ministère de l'Éducation Nationale. À charge aux enseignants et à la municipalité de trouver une solution !

C'est toute une réorganisation qui a été mise en place. En maternelle, les mesures assouplies ont été plus faciles à organiser, mais en élémentaire, ce sont sept classes qui ont subi des aménagements importants : suppression de mobilier encombrant, mesure des distances entre chaque bureau et disposition en rangées. Les consignes sanitaires ont été revues de façon à assurer le nettoyage et la désinfection dans les espaces fermés.

Pour la réorganisation des locaux et dans un souci de ne pas pénaliser les parents. Les cours du vendredi ont été maintenus alors qu'une opportunité de fermeture était proposée par les services académiques. Durant ces deux semaines restantes, les élèves ont bénéficié des activités de plein air services de garderie et de restauration malgré des difficultés rencontrées.

Les activités périscolaires, bien que moins diversifiées, ont été conçues pour éviter tout contact, et ont pu être adaptées grâce aux idées foisonnantes du personnel en place qui s'est ingénié à trouver les bonnes animations à destination de ce jeune public.

La municipalité a voulu créer les meilleures conditions d'accueil des enfants en maintenant le service périscolaire dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Le restaurant scolaire a repris du service avec la distribution de repas chauds et des pique-niques en alternance pour respecter la distanciation.

Ces aménagements sont le fruit d'une réflexion et d'un travail collégial menés avec les enseignants, le personnel municipal et les élus, tous ayant la ferme volonté de répondre aux besoins des parents dans les limites de faisabilité.

Avec ces délais courts, il a fallu s'adapter très rapidement, les informations arrivant en dernière minute. Partage, écoute et solidarité ont été les fils conducteurs pour mener à bien cette reprise scolaire. C'est un merci appuyé adressé aux directeurs d'école, aux enseignants, à tout le personnel communal.

**Maité Normandin**  
Adjointe aux affaires scolaires  
**Annette Savin**  
Maire



## Hommage aux employés communaux de Cissé

Mais qu'ont-ils fait pendant le confinement ?

Parlons du personnel communal ! Contraints de rester chez eux pour respecter les mesures sanitaires mais tous habitués à bouger, à s'occuper des autres, ils n'ont pas attendu longtemps pour travailler dans l'ombre.

**Le personnel administratif :** malgré la fermeture de la mairie, il a fallu faire face aux affaires courantes. Le télétravail a été mis en place tout en assurant du présentiel un jour par semaine. Cela a demandé plus de travail mais assumé par tous.

**L'équipe technique :** au bout d'une quinzaine de jours, n'en pouvant plus, elle a repris le travail mais par équipe de deux et en alternance pour respecter le protocole. La nature avait profi-

té de cet arrêt et du beau temps pour pousser et il ne fallait pas la laisser proliférer pour que notre commune ne ressemble pas à une jungle ! Les tondeuses et autres outils de jardinage sont sortis du confinement !

**Le personnel encadrant les enfants :** les Atsem qui accueillaient les enfants des soignants ont vite volé au secours des personnes ayant besoin de masques et de sur-blouses dont elles étaient démunies... Aiguilles, machines à coudre, ciseaux et la petite usine a tourné, rejointe par les adhérentes de la section couture du FEPS.

Une fois le coup de feu passé, nos responsables du périscolaire se sont attelées à l'organisation des classes en vue du déconfinement. Et ça n'a pas été une mince affaire ! Les protocoles sanitaires succes-

sifs les ont jetés dans un casse-tête inédit jusqu'à la réouverture à tous les élèves qui a pu être assurée grâce à la formidable collaboration avec les agents techniques et l'équipe pédagogique : classe pour tous, cantine et accueil périscolaire ont fonctionné.

Personne n'a compté ni son temps ni sa fatigue pour retrouver le bien-vivre !

Un grand merci à tous. Notre commune n'a pas démerité et a fait face à tous ces nouveaux problèmes qui souhaitons-le sont derrière nous.

Est-ce qu'ils reviendront ? S'il le fallait, nous saurions comment faire sachant pouvoir compter sur le personnel communal !

Brigitte Cassier

## Activités artistiques périscolaires

Les enfants de l'école de Puy Lonchard ont encore donné libre cours à leur talent sous la houlette des animatrices du temps périscolaire qui ne manquent pas d'imagination pour occuper les petites mains !

Cette année, pour la soirée cabaret organisée par l'équipe pédagogique, ils ont été mis à contribution pour assurer la décoration de la salle. Le thème retenu était « la bouteille en habit de fête » avec paillettes, plumes, peintures...

À l'issue de cette manifestation, il était dommage de reléguer ces bouteilles dans un placard ! Et l'idée d'en faire une exposition dans le hall de la mairie a fait son chemin. Ainsi, pendant un mois, le public a pu apprécier le travail des enfants et découvrir les bouteilles en tenue de soirée !

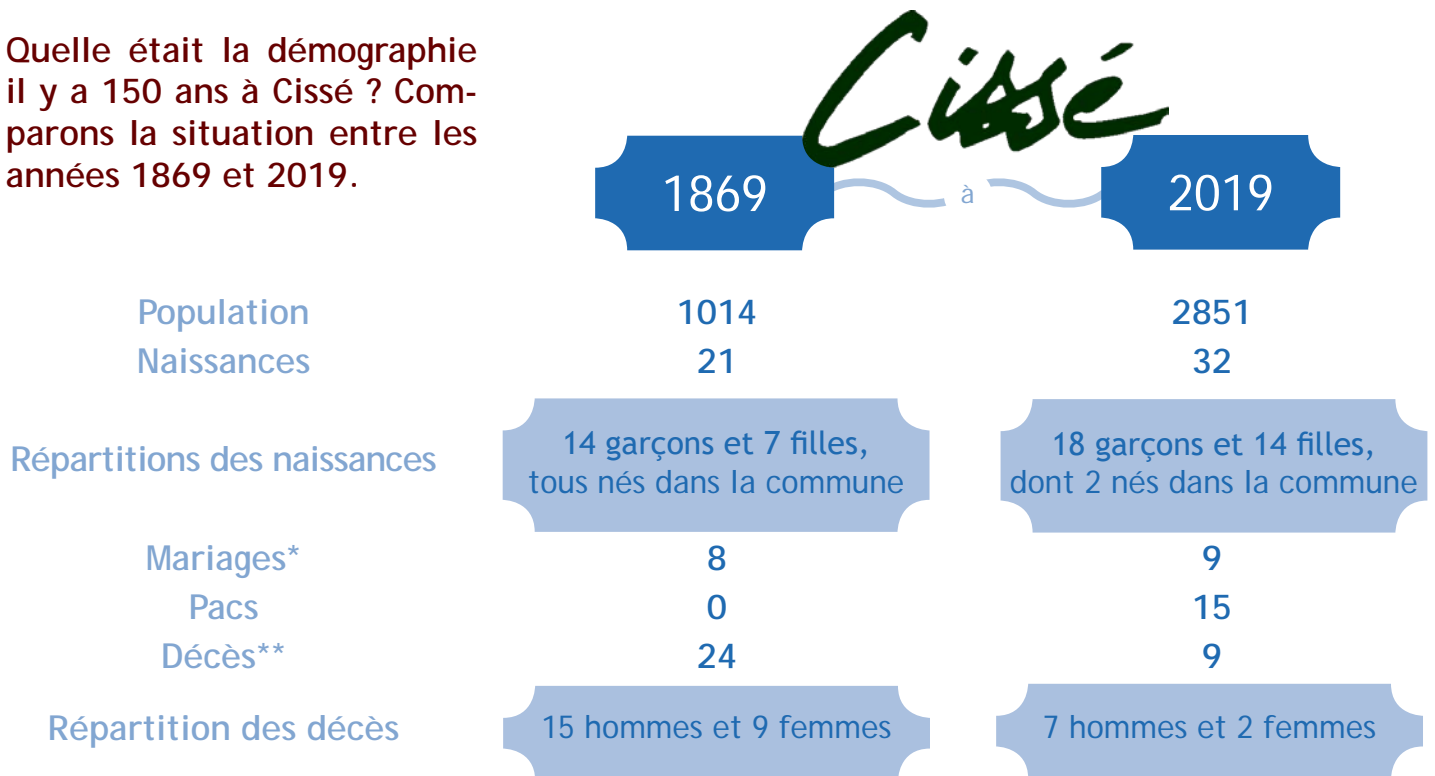
Le défilé était agrémenté par les fleurs en provenance du repas du CCAS. Pour terminer leur fonction, elles seront proposées à la



vente durant les journées du Téléthon en décembre. Bel itinéraire pour ces simples objets !

## La démographie à Cissé

Quelle était la démographie il y a 150 ans à Cissé ? Comparons la situation entre les années 1869 et 2019.



\* On note l'illettrisme de certaines personnes en 1869 car les lois Jules Ferry rendant l'école obligatoire ne datent que de mars 1882. 7 hommes et 6 femmes ont signé alors que 1 homme et 2 femmes ont apposé une croix.

\*\* La répartition montre l'importance de la mortalité infantile au XIX<sup>ème</sup> siècle :

- de 1 à 5 jours : 2
- de 15 jours à 1 an : 2
- de 1 an à 5 ans : 4
- de 5 ans à 10 ans : 1

Plus de 37 % des décédés avaient moins de 10 ans.

**Bernard Ayrault**  
Adjoint

## Facturation de l'assainissement : nouveauté 2020

Chaque année vous receviez courant juin-juillet une facture d'assainissement basée sur la consommation d'eau des douze mois précédents.

A compter de cette année 2020, la facturation de la redevance d'assainissement s'établira selon des

modalités identiques à celles de l'eau potable.

Concrètement vous recevrez une facture de consommation réelle au cours du 1<sup>er</sup> semestre et celle d'une consommation estimée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre.

Rappelons que les relevés de compteurs d'eau se font courant mars de chaque année.

**Bernard Ayrault**  
Adjoint



## État Civil

### Naissances



**DESCHAMPS Paul**

né le 9 juin 2019

**FERNANDES DA SILVA Fabio**

né le 29 juin 2019

**DIEULANGARD Gédéon**

né le 5 décembre 2019

**SUDIKI Nahim**

né le 15 décembre 2019

**POEY Liam**

né le 21 décembre 2019

**LACROIX Gabriel**

né le 28 décembre 2019

**ARNAULT Eyden**

né le 28 décembre 2019

**DOUVILLE Raphaël**

né le 6 janvier 2020

**POUSSANGE Thiago**

né le 11 janvier 2020

**CARVALHO Jade**

née le 15 février 2020

**THIOLLET Léo**

né le 13 mai 2020

### Mariages



**Mariage de RAMES François**

**& GALARD de BÉARN Hélène**

célébré le 29 février 2020

### Décès



**Madame BÉALU Bernadette**

décédée à Poitiers le 5 janvier 2020

**Madame DESCHAMPS Yvette**

décédée à Cissé le 20 avril 2020

**Monsieur COGNAULT François**

décédé à Poitiers le 1er juin 2020



## Assistante Sociale

Mme Nathalie FAYE reçoit sur rendez-vous au Centre Social de Neuville-de-Poitou.

Contact pour RDV à Neuville :  
Maison Départementale de la Solidarité de Jaunay-Marigny

Téléphone : 05.49.00.43.49



## Santé

Cabinet médical :

71 bis, route de Poitiers  
Téléphone : 05.33.10.01.05

Cabinet d'orthophonie :

1 impasse du Vieux Pouhy  
Téléphone : 07.89.01.56.03  
Courriel : orthocisse86@gmail.com



## Culte

Messe le dimanche matin à 11h00, en fonction des calendriers établis.

Contact : la cure, 12 rue de la Poste à Neuville-de-Poitou.

Téléphone : 05.49.51.22.44



## Ordures ménagères

La collecte a lieu le jeudi matin sur l'ensemble de la commune.

Sortir les containers prévus à cet effet la veille.



## Déchèterie de Braille Oueille

Ouverture les lundis de 13h30 à 18h00, ainsi que les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Téléphone : 05.49.51.11.16  
Fax : 05.49.51.17.09

Dépôt de gravats gratuit jusqu'à 1 m<sup>3</sup> pour les particuliers (la carte d'accès est obligatoire).





## Collecte sélective

Cissé et Puy-Lonchard / Lonchard : ramassage tous les 15 jours le vendredi en fonction du calendrier distribué en début d'année.





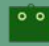



Sortir les sacs prévus à cet effet la veille. Ces sacs sont disponibles en Mairie, où vous pouvez venir les retirer aux jours et heures d'ouverture.



## Verres, papiers / journaux et tissus

Sur l'ensemble de la commune sont disponibles des bornes de récupération : Tissus  et Verres 

### Cissé

- place de l'Eglise 
- rue des Vieux Champs 
- rue du Comte Joubert-Cissé  
- rue des Érables 
- salle Polyvalente 
- rue de Saint-Maur 
- croix de Mission  
- l'Hic (côté rue du Chatelet) 

### Puy-Lonchard

- route de Limbre 

### Lonchard

- place de l'abri bus 

### Cour d'Hénon

- parking covoiturage 

*NB : Veuillez ne pas laisser au pied des colonnes les sacs plastiques ou les cartons qui vous ont servi ☐ transporter les bouteilles.*



## Covoiturage

Deux parkings de covoiturage sont mis à disposition dans la commune.

- rue du Comte Joubert
- la Cour d'Hénon



## Salles du site de Saint Maur

- Salle polyvalente : 05.49.54.40.03 (salle Michel Bouchet)
- Gymnase : 05.49.51.09.03

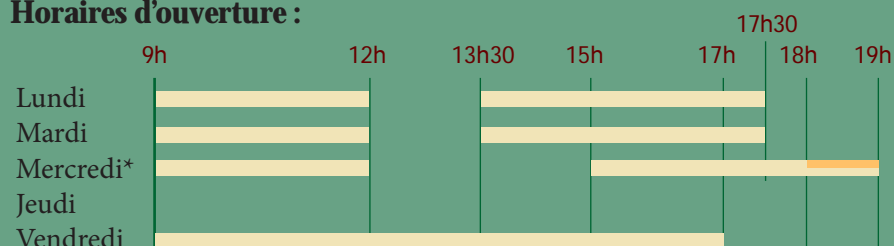
## Communauté de communes du Haut-Poitou

Accueil : 05.49.51.93.07



## Mairie

### Horaires d'ouverture :



\* Pendant les vacances scolaires, fermeture à 18h le mercredi.

### Secrétariat :

M. Stéphane POUSSADE,  
Directeur des Services  
Mme Marion CHAMPEAU,  
Adjoint administratif - Accueil  
Mme Sandrine POLIN,  
Adjoint administratif - Accueil  
Mme Karine GERMAIN,  
Adjoint administratif - Accueil  
Mme Muriel MERLET,  
Rédacteur - Comptable

### Coordonnées :

Mairie de Cissé  
2, rue du Plat d'Étain  
86170 CISSÉ

Téléphone : 05.49.54.40.26  
Fax : 05.16.44.04.55  
Courriel : mairie@cisse.fr  
Site Internet : www.cisse.fr  
Facebook : @mairiecisse



## La Poste

### Receveur :

Mme Géraldine JALLET  
Téléphone : 05.49.54.40.20

### Horaires d'ouverture :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi  
et samedi de 9h00 à 12h00

### Départ du courrier :

15h15 du lundi au vendredi  
et 12h00 le samedi

*Fermeture estivale : deuxième  
quinzaine du mois d'août*



## Bibliothèque

**Resp. :** Mme Josette SAPIN

### Permanences :

Mercredi de 16h00 à 19h00  
Vendredi de 15h15 à 19h00



## Vente de Repas de Cantine / Garderie

Tous les mercredis à la Mairie de  
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Pas de vente aux vacances de Noël  
et d'été.

Possibilité de paiement par carte  
bancaire, chèque ou espèces.

## École maternelle de Cissé, Les P'tits Loups

Adresse : 14 route de Poitiers  
Téléphone : 05.49.54.41.14  
Directrice : Mme Emmanuelle METROT-GOUBARD

### Horaires scolaires :

Lundi et mardi : 8h50 à 12h00 et 13h35 à 15h45  
Mercredi : 8h50 à 11h50  
Jeudi : 8h50 à 12h00 et 13h30 à 15h45  
Vendredi : 8h50 à 12h00 et 13h30 à 15h15



## Garderie périscolaire

La garderie périscolaire se tient  
aux deux écoles :

- Le matin du lundi au vendredi de  
7h30 à l'entrée des classes.
- Le soir jusqu'à 19h00 et le  
mercredi de 12h00 à 12h30.

## École élémentaire de Puy-Lonchard

Adresse : 2 Grand' Rue  
Téléphone : 05.49.54.46.87  
Directeur : M. Patrice FOUQUET

### Horaires scolaires :

Lundi, mardi et jeudi : 8h40 à 11h50 et 13h45 à 16h00  
Mercredi : 8h40 à 12h00  
Vendredi : 8h40 à 11h50 et 13h45 à 15h00

## Multiaccueil La Cabane à René

Adresse : 6 Venelle des Maures  
Téléphone : 09.61.45.85.40  
Courriel : lacabanearene@orange.fr

<https://cisse.fr>  
<https://facebook.com/mairiecisse>

